

Juillet 2018

ÉDITORIAL

Chers artistes, chers ayants-droit,

Le 11 juin dernier, l'apéro-expo, rendez-vous trimestriel de l'ADAGP, réunissait une trentaine d'artistes de toutes disciplines pour échanger leurs points de vue sur le rayonnement de la scène française à l'international. Ces échanges ont alimenté nos pistes d'action pour renforcer cette visibilité, mettant notamment en exergue l'importance d'une concertation et d'une synergie avec l'ensemble des acteurs de la scène artistique.

Ce moment d'échange et de convivialité a marqué les prémices des rencontres que nous permettront d'organiser les nouveaux locaux de l'ADAGP. En effet, prochainement, notre société d'auteurs s'installera rive gauche, entre Saint-Germain-des-Prés et Montparnasse, haut-lieu de référence des artistes. Nul doute que cet espace deviendra un des lieux emblématiques des artistes et de la défense de leurs droits.

Concernant l'actualité sur droit d'auteur en Europe et à l'international, celle-ci étant dense et ne pouvant être résumée en une ligne, je vous invite à en lire les importants rebondissements dans les pages suivantes.

Christian Jaccard, Président de l'ADAGP



pour le droit des artistes

Sommaire

à la une

- Le combat pour un droit de suite universel continue
- Europe: le droit d'auteur subit un revers

à suivre

- Nouvelle Bourse: Connexion
- Odonchimeg Davaadorj, lauréate de la Révélation Arts plastiques
- Liv Schulman, lauréate de la bourse ADAGP-Villa Vassilieff
- Dates limites des appels à candidature
- Tatiana Trouvé et Kapwani Kiwanga, lauréats de la bourse
 ADAGP-Étant donnés
- Culture(s) de demain

à savoir

4-5

6

- L'ADAGP présente en Arles
- Les États Généraux du Livre

8

8

 Protection des données personnelles

à l'étranger

- CIAGP 2018
- Signature avec ONDA

à l'ADAGP

- Assemblée générale du 18 octobre 2018
- Accueil des nouveaux membres
- Vos relevés droits d'auteur par mail
- L'ADAGP déménage

à renvoyer

 Renseignez votre numéro de Sécurité sociale

à la une

Le combat pour un droit de suite universel continue

Le droit de suite permet aux artistes des arts visuels de recevoir un pourcentage sur le prix de vente de leurs œuvres d'art originales lorsque celles-ci sont revendues par les maisons de ventes aux enchères ou les galeries d'art.

Créé par la France en 1920 et aujourd'hui reconnu dans près de 80 pays (les 28 pays de l'Union européenne et 50 autres pays du monde entier), ce droit si important pour les artistes n'est cependant pas obligatoire au regard du traité international de la Convention de Berne sur le droit d'auteur, ce qui laisse donc aux pays la faculté de reconnaître – ou non – ce droit.

Depuis 2013, l'ADAGP a constitué et pris la présidence d'un groupe de travail international sur le droit de suite afin de créer, au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), un traité visant à rendre le droit de suite obligatoire sur le plan international.

Les 30 et 31 mai 2018, lors du comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes à Genève, une délégation ADAGP (avec notamment les artistes Julio Carrasco Bretón, Soly Cissé, Hervé Di Rosa) et CISAC a organisé un cycle de huit rencontres avec les pays et groupes de pays Etats-Unis, Amérique latine et centrale, Chine, Afrique, Europe centrale et Caucase, Congo, et auprès du Directeur général de l'OMPI, Francis Gurry et le Président du SCCR, Daren Tang Heng Shim.

À l'issue de cette trente-sixième session, le comité a convenu d'établir une équipe d'experts composée d'États membres et de parties prenantes afin de rédiger un rapport sur les éléments pratiques liés au droit de suite des artistes. Ce groupe de travail présentera un rapport intermédiaire à la trente-septième session du SCCR, en novembre 2018.

Le processus va prendre plusieurs années mais il est inéluctable tant il est légitime et dans le sens de l'histoire. L'ADAGP compte sur ses artistes et ayants droit pour en être d'infatigables ambassadeurs.

Europe: le droit d'auteur subit un revers

L'Europe a voulu mettre à jour sa législation afin de mieux faire respecter le droit d'auteur sur Internet, notamment vis-à-vis des plateformes qui hébergent les œuvres et les monétisent activement en bénéficiant aujourd'hui d'une quasi impunité juridique.

Les géants de l'Internet y ont vu l'occasion de remettre en cause les droits d'auteur, notamment en essayant d'obtenir la multiplication d'exceptions qui leur permettraient d'utiliser les œuvres sans autorisation préalable des artistes ni rémunération. Par exemple, l'exception de panorama sur laquelle nous nous sommes activement mobilisés en France et en Europe, ou encore une exception pour usages pédagogiques au bénéfice des opérateurs commerciaux.

L'ADAGP reste extrêmement mobilisée pour lutter contre ces tentatives. Par ailleurs, cette remise à plat du droit d'auteur est l'occasion pour les créateurs d'obtenir enfin que les droits des artistes soient réaffirmés. Il faut également se battre pour que des mesures soient prises à l'échelle européenne pour consolider le dispositif français voté en 2016 sur la rémunération des auteurs par les moteurs de recherche d'images.

L'objectif principal de la nouvelle législation est d'introduire la responsabilité pour les plateformes qui utilisent significativement des œuvres protégées et ont un rôle actif dans leur diffusion (les plateformes de type YouTube et Dailymotion sont donc clairement visées mais cela inclut également Facebook, Instagram, Pinterest, Twitter, etc.). L'objectif est d'apporter une rémunération plus juste et équitable aux auteurs et ayants droit pour les usages massifs de leurs œuvres sur ces grandes plateformes en ligne.

Ce projet de texte est le résultat d'enquêtes approfondies et de discussions avec toutes les parties prenantes, que le député européen et rapporteur Axel Voss dirigeait avec détermination depuis 2017. Son rapport a permis d'établir le bon équilibre entre les intérêts de tous les acteurs et facilite le développement futur des services en ligne tant pour l'ensemble des parties prenantes que pour les citoyens européens.

L'ADAGP et ses délégations d'artistes membres se sont ainsi engagés, en amont de la présentation de ce rapport à la commission, dans ce combat pour faire respecter le droit des artistes face à des adversaires qui sont une alliance improbable mais féroce entre les géants de l'Internet et les tenants de la diffusion dite libre. Ces derniers ne mesurent pas que, sous prétexte du libre accès à la culture, on en viendrait à assécher la diversité et la vitalité de la création.

Le 17 avril dernier une équipe de l'ADAGP et 3 artistes (Jean-Philippe Baltel, C215 et Milène Guermont) se sont rendus au grand rassemblement des créateurs et des sociétés d'auteurs du GESAC pour sensibiliser les parlementaires à la question du transfert de la valeur sur internet. Le 5 juin, European Visual Artists (EVA) a organisé un déjeuner-débat au Parlement européen, sous la présidence de la députée Helga Trüpel (Les Verts) et la vice-présidente du Parlement européen et coprésidente de l'Intergroupe des industries culturelles et créatives, Pervenche Berès (S&D). Le dessinateur français Benoit Peyrucg était aux côtés de cinq artistes européens pour immortaliser par ses dessins cette rencontre et témoigner sur les défis et difficultés liés à l'utilisation numérique des œuvres. Le 20 juin 2018, la ligne proposée par le rapporteur Axel Voss a ainsi été adoptée par le comité des affaires juridiques (JURI).

Avant le vote en plénière, une nouvelle délégation d'artistes ADAGP (Jean-Philippe Baltel, C215 et Benoît Peyrucq) s'est rendue le 27 juin au Parlement européen de Bruxelles, à l'invitation de l'eurodéputé Jean-Marie Cavada pour démontrer le soutien des artistes concernant la directive droit d'auteur. Malheureusement, le 5 juillet, à l'issue de campagnes de harcèlement et de faux arguments orchestrées par les GAFAs (Google, Amazon, Facebook et Apple), le rapport Voss a été rejeté en séance plénière par le Parlement européen. Nous sommes déçus de ce rejet. Néanmoins, le combat n'est pas terminé puisque le texte sera rediscuté en septembre.

Le rejet du rapport signifie toutefois que les élus pourront soumettre de nouveaux amendements lors de la future session plénière.

C'est pourquoi, l'ADAGP a plus que jamais besoin de votre soutien et reste extrêmement mobilisée en poursuivant ses actions de défense des droits des artistes auprès des instances européennes pour le partage de la valeur et la responsabilisation des plateformes Internet.

à suivre

Nouvelle bourse: Connexion

L'ADAGP souhaite contribuer à accroître et développer le rayonnement des artistes de la scène française à l'international. Or, l'organisation d'une exposition à l'étranger reste une opération complexe et coûteuse à monter, et nombre d'institutions françaises disposent de peu de moyens pour développer ces projets.

Dans le cadre de son action culturelle, l'ADAGP crée une nouvelle bourse, Connexion, à l'attention des institutions françaises (musées, centres d'art, FRAC...) qui organisent des expositions d'artistes de la scène française dans toutes les disciplines des arts visuels (peinture, sculpture, vidéo, photographie, design...), en coproduction ou en tournée avec une ou plusieurs institutions étrangères.

Deux bourses d'une valeur de 30 000 euros chacune seront accordées en 2018. L'appel à candidature sera en ligne sur le site Internet de l'ADAGP à partir de début septembre pour une date limite de dépôt au 30 octobre 2018.

Odonchimeg Davaadorj, lauréate de la Révélation Arts Plastiques 2018

Le 27 avril au Salon de Montrouge, a été décernée la Révélation Arts Plastiques 2018 de l'ADAGP.

À travers ce prix et grâce à la présélection exigeante proposée par le Salon de Montrouge, l'ADAGP encourage l'émergence des talents, la diffusion des œuvres des artistes et affirme son engagement à soutenir la jeune création.

Le jury, coprésidé par les artistes Philippe Ramette et Elizabeth Garouste, et composé de Mélanie Bouteloup (directrice Bétonsalon – Centre d'art et de recherche & Villa Vassilieff), Françoise Monnin (rédactrice en chef d'ARTENSION) et les artistes Carole Benzaken, Kenny Dunkan (lauréat Révélation Arts Plastiques 2015), Kokou Ferdinand Makouvia (lauréat Révélation Arts Plastiques 2017), a tenu à distinguer

le travail d'Odonchimeg Davaadorj pour son installation « Amidral » (2015-2018).

La jeune artiste, née en 1990 à Darkhan (Mongolie), qui vit et travaille à Vincennes, a conquis le jury avec «une œuvre très riche qui s'inscrit dans l'histoire de la figuration récente, avec pertinence, aux côtés des recherches de Louise Bourgeois et Marlène Dumas. Elle nous livre une œuvre incarnée, politique et poétique qui la rend singulière».

La lauréate a reçu une dotation de l'ADAGP de 5000 € et bénéficie d'un portrait filmé et diffusé sur le site d'Arte. Elle a également la chance de participer à la biennale Jeune Création Européenne.

Une mention spéciale a également été décernée à

Garush Melkonyan pour son installation vidéo «Just the four of us» (2018).

Le jury a souhaité mettre en lumière « la subtilité de la mise en scène de la notion d'échange: "Il faut que l'énigme se répande", comme l'écrit le poète Rainer Maria Rilke ».

Tous deux seront mis à l'honneur lors de la grande soirée des Révélations de l'ADAGP, organisée au Centquatre – Paris, en janvier 2019.

Liv Schulman, lauréate de la Bourse de recherche ADAGP – Villa Vassilieff 2018

Pour la deuxième année, L'ADAGP et la Villa Vassilieff

ont attribué une bourse de recherche d'un montant de 20 000 € visant à développer le travail d'un artiste résidant ou travaillant en France, sur la circulation et la reproduction des images. Liv Schulman succède à Franck Leibovici (lauréat en 2017). Le projet de Liv Schulman consiste en l'écriture et la réalisation d'un film qui racontera une histoire de l'art féministe. En s'appuyant sur le fonds Marc Vaux (Bibliothèque Kandinsky, MNAM-CCI, Centre Pompidou), Liv Schulman souhaite produire une fiction documentaire en mettant en avant des femmes, des lesbiennes et des formes de corporalités dissidentes qui ont existé entre 1930 et 1970. Le film produit ne sera ni un film réaliste ni une fiction d'époque mais bien un film d'art où les discours, les images et les formes de paroles deviennent des personnages.

Avec ce projet, Liv Schulman souhaite proposer une histoire de l'art engagée et anti patriarcale ainsi qu'une nouvelle manière de raconter cette histoire: non pas en retraçant des événements linéaires faussement universels mais plutôt en créant un récit faisant confluer différentes histoires, images et pensées.

Dates limites de candidatures pour les Révélations 2018 et les bourses

La Révélation Art Urbain

avec le Palais de Tokyo s'adresse aux artistes d'art urbain, en début de carrière. Ils doivent résider ou travailler en Europe, être intervenus récemment dans l'espace public. Ces œuvres doivent être encore visibles. Date limite de candidature, <u>le 30 juillet 2018</u>. Vous pouvez télécharger le dossier sur le site Internet de l'ADAGP.

La Collection Monographie

offre dix bourses annuelles de 15 000 € pour aider au financement du premier ouvrage monographique d'artistes membres de l'ADAGP. Date limite de candidature, le 28 septembre 2018.

Vous pouvez télécharger le dossier sur le site Internet de l'ADAGP.

Tatiana Trouvé et Kapwani Kiwanga, lauréats de la Bourse ADAGP – Étant donnés 2018

Initié par les Services culturels de l'Ambassade de France aux Etats-Unis et leur fondation partenaire, FACE (French American Cultural Exchange), Étant donnés est un dispositif qui offre un soutien financier à des institutions américaines à but non lucratif qui souhaitent présenter le travail d'artistes de la scène francaise.

Le fonds Etant Donnés a alloué depuis sa création en 1994 plus de 3 millions de dollars pour financer plus de 300 projets.

Le programme favorise des collaborations actives et des dynamiques durables entre artistes, commissaires d'exposition et institutions culturelles des deux pays en soutenant:

- des commissaires américains menant une recherche en France
- des résidences d'artistes français aux Etats-Unis
- des institutions américaines développant des expositions, commandes ou tout projet d'envergure impliquant des artistes français ou basés en France.

Cette année, l'ADAGP a souhaité apporter son soutien au dispositif en proposant deux bourses de 15 000 € chacune pour l'aide à la monstration dans des institutions américaines prescriptrices d'artistes en milieu de carrière, de nationalité française (ou ayant résidé en France pendant plus de 5 ans), adhérents de l'ADAGP.

Les projets lauréats sont cette année la rétrospective de Tatiana Trouvé, qui aura lieu au Broad Art Museum de Michigan State University (du 27 avril au 27 octobre 2019) et l'exposition de Kapwani Kiwanga qui aura lieu au MIT List Visual Art Center (du 7 février au 14 avril 2019).

Culture(s) de demain, Magiciens du réel

Le 7 juin dernier au Centquatre-Paris, étaient présentée la deuxième édition du programme CULTURE(S) DE DEMAIN sur le thème *Magiciens du réel*. Le temps d'une journée, les œuvres plastiques et vidéo ont été exposées en présence de leurs auteurs, 400 enfants issus de 19 classes de Paris, de la région parisienne, de la région lyonnaise, de Normandie et de Roubaix.

Ce projet, initié par l'ADAGP et mis en œuvre par LE BAL/La Fabrique du Regard et La Source, a permis à plus de 400 enfants de 8 à 12 ans, de participer à des ateliers, guidés par leurs enseignants et par des artistes, afin de réaliser ensemble une création artistique.

à l'ADAGP

Assemblée générale du 18 octobre 2018

La prochaine assemblée générale annuelle se déroulera le 18 octobre prochain, à 14 h aux Salons Hoche (Paris 8^e). Cette année encore, les artistes membres de l'ADAGP pourront voter par voie électronique, par mandat et en séance afin de faciliter la participation des membres.

Le vote électronique (les documents présentés lors de l'assemblée générale) sera accessible, dès le mercredi 26 septembre 2018 à 9 h et sera clos le mercredi 10 octobre 2018 à 18 h. Le vote électronique, c'est simple. Muni de votre identifiant et de votre mot de passe fournis sur le courrier de convocation à l'assemblée générale - document à conserver précieusement - vous saisissez l'adresse du lien sur votre navigateur. Une fois renseignés ces codes strictement personnels, vous aurez accès aux résolutions qui vous seront soumises (rapport de transparence, élection des membres du conseil d'administration, désignation des commissaires aux comptes, politiques générales) et aux documents idoines sur lesquels il vous est demandé de vous prononcer. L'ouverture et la clôture du vote électronique seront contrôlées par un huissier de justice.

Lors cette assemblée générale annuelle, il sera procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Les personnes désirant faire acte de candidature sont priées d'adresser leur demande par courrier à:

Madame Marie-Anne Ferry-Fall – Directrice Générale – ADAGP, 11 rue Berryer, 75008 Paris.

Date limite d'envoi des candidatures:
le 11 septembre 2018 (le cachet de La Poste faisant foi).

Soirée Nouveaux adhérents au Tokyo Art Club

Le 9 juillet était organisée, au Tokyo Art Club, la rencontre annuelle avec les nouveaux adhérents de l'ADAGP. Près de quatre-vingts membres étaient présents et ont pu échanger avec les équipes de l'ADAGP avant de découvrir les deux expositions présentées au Palais de Tokyo:

- le LASCO PROJECT #10, avec notamment la nouvelle intervention de l'artiste Paul Loubet, Révélation ADAGP 2017 pour l'Art Urbain.
- la nouvelle saison d'exposition, ENFANCE, qui plonge dans nos souvenirs, nos rêves et nos jeux d'enfants, tout en abordant la manière dont ils influent sur la construction de nos identités et de leurs représentations.

Vos relevés droits d'auteur

Vous avez dorénavant la possibilité de choisir si vous préférez recevoir vos relevés par courrier ou par mail. Vous pouvez également choisir la langue dans laquelle vous souhaitez les recevoir (français ou anglais).

Pour cela, il suffit d'adresser un mail (adhesion@adagp.fr) ou un courrier (ADAGP – Service Adhésion, 11 rue Berryer – 75008 Paris).

L'ADAGP déménage bientôt rive gauche

L'ADAGP et ses équipes investiront de nouveaux locaux, Rive gauche, au dernier trimestre 2018.

Situé au 11 rue Duguay-Trouin dans le 6° arrondissement, Métro St Placide, et d'une surface totale de 1 300 m² ces locaux offriront, outre un meilleur confort de travail aux collaborateurs, la possibilité d'accueillir des rencontres et réunions dans un auditorium d'une capacité de 130 places.

à savoir

L'ADAGP et les artistes de la commission «Photo» en Arles

À l'occasion des Rencontres de la Photographie – Arles, l'ADAGP, qui soutient l'événement, était présente pour des consultations juridiques gratuites et personnalisées et un accueil d'information sur la société et les modalités d'adhésion pour les photographes.

Les photographes Jean-Philippe Baltel, Brigitte Enguerrand et Antoine Schneck, membres de la commission Photo, étaient également présents avec les équipes de l'ADAGP.

Les États Généraux du Livre

En tant que membre du Conseil Permanent des écrivains – qui rassemble l'ensemble des organisations représentant les auteurs du livre – l'ADAGP a financé et était présente le 22 mai dernier aux premiers Etats Généraux du Livre, consacrés à la réforme fiscale et sociale qui touchera les auteurs au 1er janvier 2019.

Dans une salle comble à la Maison de la Poésie, les auteurs ont exprimé leurs craintes et mécontentement face à l'absence de consultation et de prise en compte des spécificités de leur métier. Les représentants du Ministère de la Culture, du Parlement et des Institutions qui ont pris la parole, ont pris conscience de leurs préoccupations.

Depuis, le mois de mai, deux réunions se sont tenues avec des représentants des Etats Généraux: la première avec le cabinet de Françoise Nyssen pour rappeler les inquiétudes des auteurs face aux réformes à venir, la seconde avec les responsables de la mission IGAS/IGAC pour commencer à étudier l'ensemble des possibilités de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 d'un dispositif pérenne de compensation pour tous de la hausse de la CSG.

Protection des données personnelles

Le 25 mai 2018, le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel est entré en vigueur et prévoit de nouveaux droits.

L'ADAGP, attentive à offrir le meilleur service possible à ses adhérents et ses utilisateurs, a procédé à la mise à jour de sa politique de gestion des données personnelles tant pour la collecte que pour la conservation des informations qui vous concernent. Ces droits vous permettent de mieux protéger vos données en vous donnant la possibilité d'y accéder, de les rectifier, de limiter ou de vous opposer à leur traitement, de demander leur effacement ou d'en demander la portabilité en contactant le délégué à la protection des données de l'ADAGP, par courrier postal (ADAGP – Délégué à la protection des données, 11 rue Berryer, 75008 Paris), courrier électronique (dpd@adagp.fr) ou téléphone (+33 (0)1 43 59 09 79).

à l'étranger

CIAGP

Le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques - CIAGP 2018 s'est déroulé à Dakar les 1^{er} et 2 mai. Ouvert par le ministre de la Culture du Sénégal, M. Abdou Latif Coulibaly et le président du CIAGP, Joel Shapiro, les échanges ont démontré l'implication et la volonté des sociétés sœurs du monde entier à faire équipe pour gérer au mieux les droits des artistes.

Le 4 mai, un colloque organisé dans le cadre de la Biennale a réuni 9 ministres de la Culture de l'Ouest africain. Droit de suite et copie privée étaient à l'honneur afin de promouvoir ces deux droits d'auteur si importants qui permettent aux artistes de bénéficier de revenus pour créer.

Signature d'un contrat avec la société algérienne ONDA

Un accord de représentation réciproque entre l'Office national de la diffusion artistique (ONDA) algérien et l'ADAGP a été mis en place le 1^{er} juillet 2018.

ONDA représente aujourd'hui 1800 artistes plasticiens et intervient pour l'ensemble des droits, y compris le droit de suite (même si celui-ci est peu mis en œuvre jusqu'à présent).

à renvoyer

Dans ses déclarations sociales, l'ADAGP a l'obligation d'indiquer le numéro de Sécurité sociale de ses membres-auteurs précomptés (c'est-à-dire les artistes résidant en France ne bénéficiant pas de dispense de précompte).

Le numéro de sécurité sociale permet aux organismes sociaux d'identifier clairement les artistes-auteurs et leur garantit la juste attribution de leurs droits à la protection sociale.

Aussi, les artistes membres n'ayant pas encore communiqué leur numéro de sécurité sociale sont invités à nous le renvoyer, dans les meilleurs délais.

N° Adhérent (facultatif):

| N | Nom: | | | | | | | | | | | | | | |
|----|---------|-----|-------|------|-----|-----|------|------|-----|--|--|--|--|-----|--|
| Pr | Prénom: | | | | | | | | | | | | | | |
| N' | ° Sé | cur | ité s | soci | ale | (15 | chif | fres | s): | | | | | | |
| L | | | | | | | | | | | | | | clé | |

* Soit par mail à adhesion@adagp.fr

* Soit par voie postale à:

ADAGP Service Adhésion 11 rue Berryer 75008 Paris



pour le droit des artistes

11, rue Berryer 75008 Paris www.adagp.fr

Société civile à capital variable RCS Paris D 339 330 722

Esquisses, bulletin d'information de l'ADAGP – juillet 2018 Directeur de publication: Marie-Anne Ferry-Fall Graphisme: c-album